



Compte rendu CFDT du CCHS du 16 décembre 2008

La CFDT était représentée par : Patrick Grosroyat et Jean-François Vacherias.

1- Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et suicides au 12 Décembre 2008 :

Accidents graves

Le nombre des accidents graves est toujours élevé, avec notamment des accidents dûs à la circulation. Nous rappelons une fois de plus que les enquêtes à réaliser suite à ce type d'accident ont du mal à se mettre en place. Nous rappelons également à l'administration qu'à plusieurs reprises nous avons demandé que le CCHS soit informé des suites données à ces enquêtes.

Accidents mortels

Lors d'un accident, un agent a été mortellement touché, et deux autres ont été légèrement blessés. Seul, l'accident mortel a été répertorié. Nous demandons que les deux autres blessés soient recensés au titre des accidents graves.

Nous rappelons à cette occasion que doit être considéré comme accident grave nécessitant la mise en place d'une commission d'enquête tout accident ayant entraîné des conséquences graves ou tout accident qui aurait pu, par sa nature ou ses circonstances, entraîner des conséquences graves. Plusieurs accidents n'ont pas été signalés comme tels et n'ont pas fait l'objet d'une enquête de prévention.

Enfin un accident de trajet ayant entraîné la mort d'un agent s'est produit à 19h30. Nous signalons le cas des agents du CETE qui, du fait de déplacements importants, subissent des amplitudes de travail importantes, pouvant entraîner des états de fatigues importants. L'heure tardive de l'accident est assez révélatrice. Nous demandons également avoir de plus amples informations.

Les suicides

Depuis le début de l'année, nous recensons 12 suicides. Nous notons que deux se sont produits dans la même subdivision dans le département 60 et que nous avons reçu des appels pour signaler que la situation est très tendue et que d'autres actes similaires pouvaient encore se produire. Nous demandons que l'administration intervienne au plus vite.

Une fois de plus nous alertons sur la dégradation des conditions de travail et sur les conséquences pour la sécurité et la santé psychiques des agents.

2- Bilan 2007 du décret hygiène et sécurité

La lecture de ce bilan nous amène à faire plusieurs remarques. Tout d'abord, seulement 98 services sur 160 ont répondu, ce qui est un chiffre anormalement bas. Ensuite, contrairement aux prescriptions du décret, quelques services (9) n'ont pas tenu de réunion de leur CLHS au cours de

l'année et 34 n'ont tenu qu'une réunion au cours de l'année 2007 (sur les 97 services qui ont répondu). Quid des autres ?

Nous constatons également que les ASP sont à temps partiel sur cette mission ce qui nuit également à leur efficacité. Nous signalons également qu'un pourcentage important des ASP n'a pas beaucoup d'ancienneté, puisque le réseau a dû être reconstitué après le transfert des routes au CG. Au cours de l'année 2007, il n'y pratiquement pas eu de formation de membres des CLHS organisée dans les services.

Les médecins ne sont pas assez nombreux et leur temps de vacation est insuffisant pour assurer le suivi médical des agents et assurer le tiers temps.

Enfin, beaucoup de services, parmi ceux qui ont répondu, n'ont pas encore réalisé le DU sur l'évaluation des risques professionnels et les plans de prévention qui en découlent.

La CFDT demande que soient identifiés les services qui n'ont pas satisfait à ces obligations réglementaires, et nous rappelons qu'en cas d'accident, la responsabilité pénale du chef de service peut être recherchée. Nous avons demandé et obtenu (soutenu par les autres organisations syndicales), que dans les tableaux de remontées des accidents, mortels, graves, suicides, malaises, deux colonnes soient rajoutées pour que l'existence des DU et PP soit vérifiée dans le service.

Encore une fois ces chiffres, pourtant alarmants, ne concernent que les 98 services qui ont répondu à l'enquête, alors que 160 services sont concernés.

D'une manière générale, on constate une dégradation du dispositif de prévention du ministère, à un moment où on en aurait le plus besoin, les agents suite aux réorganisations se trouvant dans des situations particulièrement difficiles. Au prétexte que ces réorganisations leur prennent beaucoup de temps, beaucoup de chefs de service ne considèrent plus la prévention comme une priorité.

3- PV des réunions du CCHS des 20/06 et 10/10/2008

Nous faisons nos observations.

4- Prévention des risques suicidaires

Le projet propose des repères pour la prise en charge des risques suicidaires. Ce document sera adressé dans les services avec une circulaire d'accompagnement. Nous rappelons qu'il est également nécessaire de faire de la prévention pour éviter que ne se produisent ces risques, que ça fait partie des obligations de l'employeur.

5- Groupe de travail pénibilité

Une étude est en cours pour établir un diagnostic de la pénibilité affectant certains secteurs d'activités du ministère. A noter que le ministre du Budget a refusé la bonification d'ancienneté pour les personnels concernés. Nous faisons remarquer que d'autres agents de la fonction publique ont droit à cette bonification.

6- Point amiante

Les négociations sont en cours pour l'obtention d'une bonification d'ancienneté pour tous les agents ayant été exposés à l'amiante sur des sites de construction et de réparation navale.

JF VACHERIAS